

L'AN DEUX MILLE VINGT ET TROIS, le 22 mai, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 16 mai 2023

Présents : Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Eric Vallier, Alain Roche, Philippe Vial, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Gilles Barbe, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Claude Girard, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Marc Giraud

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit.

Pouvoirs : Patrick Martinello à Jérôme Fauconnier, Uta Ihle à Claude Didier, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Véronique Méneghin-Caprio à Caroline Fiorucci, Fabienne Croze à Christian Roux.

Votants : 39

Fanny Lacroix est désignée secrétaire de séance

Approbation du compte rendu du conseil du 6 mars 2023 :

☞ **Adopté à l'unanimité**

Approbation du compte-rendu du conseil du 11 avril 2023

☞ **Adopté à l'unanimité**

Présentation de l'Ecran Vagabond du Trièves

Jérôme Fauconnier rappelle que l'Ecran vagabond vient de fêter ses 40 ans et que cette association réunissant de nombreux acteurs rayonne sur tout le territoire et permet aux habitants d'avoir accès aux films y compris les nouveautés. Il remercie l'ensemble des bénévoles et du bureau pour le travail effectué et laisse la parole à Hélène Gentilhomme.

Hélène Gentilhomme souligne que la salle Eloi Ville est la salle du siège social de l'Ecran vagabond. En introduction, elle a choisi de présenter un petit film parce que, bien que tout le monde connaisse l'Ecran vagabond, son mode de fonctionnement n'est pas forcément connu.

L'Ecran vagabond dont le premier film projeté fut « le Guignolo » en 1982 n'a pas cessé d'évoluer. Ainsi, des projections en plein air ont lieu chaque été depuis 1998 ; le passage de l'argentique au numérique s'est fait en 2013 ; des projections en 3D sont effectuées régulièrement. Le cinéma est un lieu convivial où les gens se rencontrent et papotent.

33 communes font partie du circuit et 400 bénévoles ont participé depuis 40 ans. L'Ecran vagabond collabore avec les écoles et quasiment toutes les écoles sont concernées par le dispositif. 560 projections ont eu lieu en 2022. Un film a été réalisé à l'occasion du 40^{ème} anniversaire de l'association et pour le festival « Regain et vendanges tardives ». Les séances ont lieu dans de nombreuses salles communales du Trièves.

Le président a cru comprendre que l'Ecran vagabond souhaite signer une convention avec la Communauté de communes du Trièves et voudrait savoir quelles sont leurs attentes.

Hélène Gentilhomme souligne l'importance de l'appui territorial. Dans les faits, cet appui existe et intervient souvent de manière informelle. Une convention permettrait de formaliser les choses et assurerait un engagement de partenariat. D'autant plus que le Projet culturel de la Communauté de communes du Trièves comporte du cinéma.

Pierre Suzzarini souligne combien ce partenariat lui tient à cœur ; il s'agit d'une association sur laquelle on peut s'appuyer tout au long de l'année et qui permet de contractualiser de nombreuses actions. Pour lui, le fait d'avoir une convention acte notre collaboration. Cette convention est en cours de finalisation.

Robert Cuchet précise qu'il ne reste en France, aujourd'hui, qu'une centaine de circuits itinérants et que le nôtre est le seul qui s'appuie uniquement sur des bénévoles. Il s'en félicite. Il est important de souligner qu'au niveau de l'Ecran vagabond tout repose sur les bénévoles qu'il s'agisse de projection, d'entretien du matériel

etc... De plus, il rappelle que Clelles est la plus petite commune à avoir une salle de cinéma. C'est une particularité à soutenir et à conserver.

La convention devrait être finalisée courant octobre. Elle sera signée avec la salle de cinéma de Clelles et avec la CCT pour le circuit itinérant. En effet, la salle de Clelles a un caractère territorial qui rayonne sur tout le territoire mais reste un bâtiment privé. Une négociation sur les tarifs et les modalités est en cours avec le propriétaire.

Hélène Gentilhomme souligne que la spécificité de l'Ecran vagabond est que, dans chaque village, une équipe portée par une association se relaie pour permettre l'implantation locale (par exemple le comité des fêtes).

Pour Fanny Lacroix, compte tenu de la participation et du partenariat de chaque commune à l'Ecran vagabond soit par le biais de subventions, soit par la mise à disposition de salle ou d'équipements, il est important d'en faire mention dans la convention afin que chaque commune puisse y trouver sa place.

Le cinéma itinérant est une exception française assez chouchoutée ; il donne accès à l'ensemble des films par les distributeurs et la spécificité est que les salles communales ont le même statut que les cinémas.

Anne-Marie Fitoussi se réjouit que l'Ecran vagabond ait récupéré rapidement ses spectateurs après la pandémie.

La communication fonctionne bien ; l'information aux habitants se fait via le site de l'association mais également avec un programme papier et avec une information dans l'agenda culturel de la CCT. La programmation est bonne et pour l'instant 2023 est une année assez exceptionnelle ; les gens réfléchissent autrement en raison du prix de la place, et de l'avantage d'avoir un cinéma sur place sans déplacement.

Pierre Suzzarini souligne le fait que, malgré un important coût de fonctionnement, si on réfléchit à travers le prisme de la transition écologique et du coût carbone, le cinéma de proximité est plutôt dans l'air du temps.

Jérôme Fauconnier remercie Hélène Gentilhomme et l'association l'Ecran vagabond pour leur investissement et leur dynamisme sur le territoire.

2023.73 – DM n°1 – budget principal

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget Principal 2022 pour les motifs et les montants suivants :

- Financer la mission de programmation pour la construction d'une halte-garderie à Avignonet dont les travaux débiteront en 2024 par un virement de crédits entre chapitres en section d'investissement de 15 000 €
- Achat d'un nouveau logiciel bibliothèques de 21 200 € TTC financé par 2 subventions de l'Etat et du département et par un virement de crédits entre chapitres en section d'investissement de 7 121 €

Objet	SECTION D'INVESTISSEMENT				
	DEPENSES		RECETTES		
Objet	Article	Montant	Objet	Article	Montant
Autres immobilisations corporelles	2188	- 22 121,00 €			
Frais d'étude	2031	+ 15 000,00 €	Subv. Etat SIGB	1311	8 799,00 €
Concessions et droits similaires	2051	21 200,00 €	Subv. Département SIGB	1313	5 280,00 €
TOTAL		14 079,00 €	TOTAL		14 079,00 €

Vote : DM n°1 – budget principal

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.74 – Modification du tableau des effectifs

Les modifications ci-dessous ont été présentées et soumises au vote du Comité Social Territorial du 16 mai 2023.

Suppressions de poste		Date d'effet / motif	Créations de poste	
N° de poste	Grade / quotité		N° de poste	Grade / quotité
2012-07	Adjoint administratif à 28 heures 00 minutes hebdomadaires	Au 8 mai 2023	2023-07	Adjoint administratif 27 heures 57 minutes hebdomadaires
2022-158SNB	Adjoint technique à 35 heures 00 minutes hebdomadaires	A effet du 1 ^{er} mai 2023 Poste en surnombre jusqu'au départ retraite		

2014-32	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe à 35 heures 00 minutes hebdomadaires	A effet du 1 ^{er} mai 2023 Ajustement de grade suite à recrutement	2023-32	Adjoint technique à 35 heures 00 minutes hebdomadaires
2017-30	Attaché principal à 35 heures 00 minutes hebdomadaires	A effet du 1 ^{er} juin 2023 Ajustement de grade suite à recrutement	2023-30	Attaché à 35 heures 00 minutes hebdomadaires

Vote : Modification du tableau des effectifs

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.75 – Convention de participation financière de l'employeur à la mutuelle des agents

Cette information relative à la participation financière de l'employeur à la mutuelle des agents a été évoquée lors du Comité social territorial du 28 juin 2022 et suivie d'un débat en conseil communautaire le 4 juillet 2022.

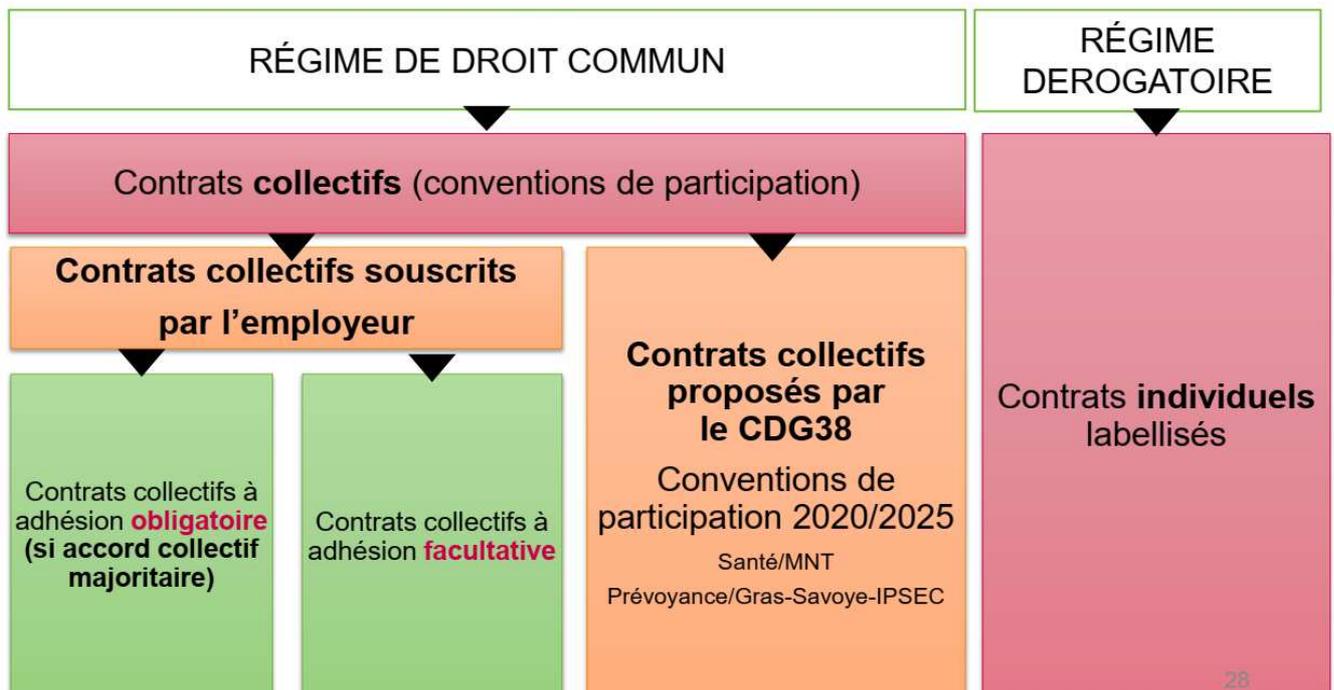
Rappel du contexte réglementaire

Le principe de la participation obligatoire des employeurs territoriaux au financement de la protection sociale complémentaire découle de la loi du 6 août 2019 (Loi de Transformation de la Fonction Publique – article 40). L'ordonnance du 17 février 2021 fixe au 18 février 2022 la date limite pour la tenue d'un débat par chaque assemblée délibérante sur les garanties accordées aux agents, tandis que le décret du 20 avril 2022 fixe les échéances et montants minimum pour la mise en œuvre de cette participation obligatoire.

- Pour la complémentaire santé : obligation de mise en œuvre d'une participation obligatoire minimale de 50% de 30€, **soit 15 € par mois par agent au 1^{er} janvier 2026** pour couvrir un panier de soins minimum. Les possibilités de participation pour l'employeur territorial :

POSSIBILITÉS DE PARTICIPATION POUR L'EMPLOYEUR

À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2022



Différence entre labellisation et convention de participation :

 La labellisation	
Avantages	Inconvénients
Les agents choisissent eux-mêmes leur opérateur, leur niveau de garantie	Rôle de « co-financier » pour l'employeur sans avoir un rôle d'accompagnement social à l'emploi car il doit participer à tous les contrats labellisés
Pas de consultation à faire, ni de responsabilité pour la collectivité. C'est l'autorité labellisatrice qui vérifie si le contrat remplit les conditions de solidarité	L'employeur n'assure pas un niveau de protection homogène ou équitable entre ses agents
Portabilité de la couverture en cas de mobilité (si la collectivité qui reçoit l'agent est sur un mode de labellisation)	Complexité pour le suivi des agents et la gestion de la paye, (nb. importants de contrats, de montants et de prestataires)

 La convention de participation	
Avantages	Inconvénients
La définition du niveau de protection est une démarche de la collectivité Contribue à une protection plus homogène au sein de la Collectivité	Avis d'appel public à la concurrence à faire par la collectivité afin de choisir des prestataires et de vérifier le caractère solidaire des contrats. Mais possibilité de passer par des contrats cadre des CDG.
Possibilité pour la collectivité de passer par un contrat cadre avec un CDG (aide dans la communication auprès des agents, mutualisation et effet de seuil renforcés, force de négociation)	Pour les contrats cadre des CDG : méconnaissance des niveaux de participation financière des collectivités, du nombre final d'adhérents (adhésion facultative), pouvant limiter la négociation.
La mutualisation apporte des garanties supérieures à des tarifs contenus	

Etat des lieux à la CCT et au CIAS :

La CCT et le CIAS souscrivent depuis le 1^{er} janvier 2014 au contrat collectif proposé par le CDG38 pour la mutuelle santé. La participation employeur est aujourd'hui de 1€ par mois et par agent.

Nombre d'adhérents à Mars 2023	CCT (140 agents)	CIAS (55 agents)
Mutuelle santé	42	13

Suite au débat en Conseil Communautaire

- L'option convention de participation est plus favorable. Elle apporte une simplicité de mise en œuvre. Elle permet de bénéficier de l'ingénierie du CDG et d'une certaine mutualisation à l'échelle du département.

- Lisser progressivement le passage de 1€ à 15€ par mois et par agent selon le calendrier suivant 5€ en 2023, 8€ en 2024, 12€ en 2025 puis 15€ en 2026 est la proposition faite en Conseil en Communautaire et en CST ce jour.

Après avis favorable du Comité social territorial le 4 avril 2023, il est proposé au conseil communautaire de valider la mise en œuvre du passage de 1€ à 5€ en 2023, et d'autoriser le Président à signer la convention de participation financière à la mutuelle des agents. Par contre, en accord avec le CST, l'évolution de l'augmentation progressive du montant de la participation employeur pour les années futures sera ré-étudiée après une enquête auprès des agents.

Pour le président, il sera nécessaire d'avoir une discussion au prochain budget. 48% du personnel touche le SMIC, l'augmentation du SMIC écrasant l'échelle de rémunération des agents de la fonction publique. Au niveau national, les syndicats ont calculé que même les personnels de catégorie A seront impactés dans un

proche avenir. Il est nécessaire de trouver un moyen de motiver le personnel et rendre la fonction publique attractive.

Vote : Convention de participation financière de l'employeur à la mutuelle des agents

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.76 – Convention avec le CDG38 pour l'adhésion au dispositif « Réfèrent déontologue Elus »

L'article L.1111-1-1 du CGCT permet à tout élu local de consulter un réfèrent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local prévue au même article. Le 6 décembre 2022, un décret a été publié pour mettre en œuvre ce nouveau droit. Le CDG38 assure déjà la mission de réfèrent déontologue pour les agents et a désigné un réfèrent pour ce faire, lequel dispose des compétences et garanties d'indépendance nécessaires à l'exercice de la mission de réfèrent déontologue élu. Le Conseil d'Administration du CDG38 a donc décidé, dans le cadre de la coopération entre les CDG de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de répondre favorablement dès le 1^{er} juin 2023 aux demandes des collectivités et établissements souhaitant bénéficier du réfèrent déontologue afin d'assurer la mission de réfèrent déontologue de leurs élus et d'en assurer, pour leur compte, la gestion administrative. Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer la convention avec le CDG38 pour l'adhésion au dispositif « Réfèrent déontologue Elus ».

Fanny Lacroix, VP du CDG38, explique que le choix a été de partir avec le même réfèrent dans un premier temps en raison de l'existence de cette coordination à l'échelle régionale.

Chaque commune devra inscrire cette délibération à l'ordre du jour de son conseil municipal.

Vote : Convention avec le CDG38 pour l'adhésion au dispositif « Réfèrent déontologue Elus »

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.77 – Servitude de passage entre la CCT et la SCI Valex sur la parcelle AC 666 située sur la commune de Monestier de Clermont

La SCI VALEX située 153 grand rue 38650 Monestier de Clermont accède aujourd'hui à sa parcelle de terrain par la Grand'Rue. Cet accès est relativement dangereux du fait de la circulation.

Dans le cadre d'un projet immobilier et afin de sécuriser son accès, la SCI VALEX souhaite pouvoir accéder à sa parcelle de terrain du côté de l'avenue de l'Oche en traversant la parcelle AC 666 appartenant à la communauté de communes.

Le conseil communautaire est invité à autoriser le Président à signer l'acte notarié et tout document relatif à la constitution de la servitude de passage.

Vote : Servitude de passage entre la CCT et la SCI Valex sur la parcelle AC 666 située sur la commune de Monestier de Clermont

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.78 – Travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire de Monestier de Clermont – approbation du nouveau plan de financement et demande de subventions

La Communauté de communes du Trièves a la compétence école. Elle a, de ce fait, la gestion de 8 écoles et 4 cantines réparties sur son territoire. Dans le cadre de cette gestion, la Communauté de communes souhaite réaliser des travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire de Monestier de Clermont et lancer les études nécessaires.

Le conseil communautaire a délibéré le 11 avril 2023 sur un plan de financement relatif à ce projet.

A l'issue de l'étude de faisabilité et afin d'atteindre les 30 % de réduction des consommations d'énergie du bâtiment, la quantité de travaux a été ajustée. Le coût global de réalisation du projet est estimé à 370 000 € HT.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès du Fonds Vert et du Département de l'Isère et de valider le nouveau plan de financement ci-dessous :

Dépenses en euros		Recettes en euros		
Etude de faisabilité + diagnostic énergétique	5 000 €	Autofinancement CCT	74 000 €	20 %
Travaux	313 000 €	Subvention Fonds Vert	111 000 €	30 %
Honoraires MOE	31 300 €	Subvention CG38 – Dotation territoriale	185 000 €	50 %
Honoraires Divers (CSPS/OPC/CT)	20 700 €			
Total	370 000 €		370 000 €	100%

Alain Vidon indique que la CCT, avec cette action, est normalement éligible au Fonds Vert. Les travaux devraient se terminer à l'été 2024.

Jérôme Fauconnier indique qu'aujourd'hui, la commune d'Avignonet a reçu une réponse positive du Fonds Vert mais sans aucune autre précision ou indication ; juste la mention que le dossier est retenu. A suivre donc...

Alain Vidon informe qu'une visioconférence du DASEN est prévue le 5 juin prochain ; par ailleurs, grâce à l'intervention de Frédérique Puissat, sénatrice, un rendez-vous a été obtenu avec le DASEN le 16 juin prochain dans lequel seront abordés différents thèmes dont l'EMALA, la carte scolaire, le collège de Mens....

Vote : Travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire de Monestier de Clermont – approbation du nouveau plan de financement et demande de subventions

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.79 – Avenant au marché de construction de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Mens 38710 – lot 3 : charpente – bardage bois - désamiantage

Par délibération du 24/10/2022, le lot N°03 Charpente – Couverture – Bardage bois – Désamiantage a été attribué à l'entreprise MERLE pour un montant initial de 182 084.90 € HT.

Il est proposé au conseil d'approuver la passation d'un avenant avec l'entreprise MERLE pour les travaux supplémentaires suivants :

- Mise en œuvre de chevrons sur voligeage pour assurer la stabilité mécanique du complexe isolant en toiture ;
- Mise en conformité du complexe isolant de la toiture ;
- Modification de la charpente et de la couverture dues au déplacement de la cage d'ascenseur ;
- Désamiantage complémentaire.

Le montant de cet avenant s'élève à 3 227, 14 € HT représentant une augmentation de 1, 77% par rapport au marché initial.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la passation d'un avenant avec l'entreprise MERLE tel que défini ci-dessus.

Vote : Avenant au marché de construction de la Maison de santé pluridisciplinaire de Mens 38710 – lot 3 : charpente – bardage bois - désamiantage

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.80 – Marché 03/2023 groupement de commande pour les travaux de branchements, réparations et réfection des réseaux d'eau potable et astreintes

Une consultation en procédure adaptée par avis d'appel à la concurrence en date du 13 avril 2023 a été lancée en vue de conclure le marché de travaux suivant :

« Accord cadre à bons de commande pour les travaux de branchements de réparations et de réfection des réseaux d'eau potable et astreinte ».

2 candidatures ont été reçues.

Après analyse des offres, il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise Groupement Péliissard/Trièves Travaux dont l'offre a été jugée la mieux-disante.

Vote : Marché 03/2023 groupement de commande pour les travaux de branchements, réparations et réfection des réseaux d'eau potable et astreintes

☞ **Adoptés à l'unanimité**

2023.81 – Partenariat entre la Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Isère et la CCT (accompagnement des entreprises sur la transition écologique)

En lien avec la stratégie de transition écologique du territoire et la demande des entreprises, la CCT souhaite travailler en partenariat avec la chambre de métiers et de l'artisanat de l'Isère sur un accompagnement des entreprises sur l'environnement.

L'action prévue au BP 2023 du service économie – emploi prévoit de l'information de 1^{er} niveau pour les entreprises artisanales qui auraient des questions, ainsi que des accompagnements individuels plus approfondis pour celles qui seraient demandeuses.

Ce partenariat prévoit la signature d'une convention annuelle et d'une convention cadre triennale.

Cette action se déroulera sur l'année 2023 dès signature de ces conventions.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer ces conventions de partenariat.

Vote : Partenariat entre la Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Isère et la CCT (accompagnement des entreprises sur la transition écologique)

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.82 – Convention relative au cofinancement de la Mission Locale Alpes Sud Isère

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la convention de cofinancement de la mission locale Alpes sud Isère. Le montant de la participation est fixé à 1,95 € par habitant pour l'année 2023. Le montant de la participation de la CCT s'élèvera à : 10 120 x 1,95 € = 19 734 €

Alain Vidon participe régulièrement aux réunions ; La Mission locale Alpes Sud Isère est une association dynamique qui a de nombreuses interrogations aujourd'hui suite à une réforme du suivi du chômage qui soulève des inquiétudes. En effet, la Mission locale Alpes Sud Isère va intégrer France Travail. La présence de l'association est importante sur le terrain et elle effectue un formidable travail auprès des jeunes du territoire et notamment en faveur des jeunes dits « invisibles » qui sont dans la précarité. Elle accompagne ces jeunes dans leurs parcours vers l'emploi positif.

Pierre Suzzarini trouve intéressant d'avoir un retour annuel sur les activités de la Mission locale Alpes Sud Isère car cela aide à comprendre les différentes organisations. Par contre, sachant que l'assemblée générale de l'association va avoir lieu prochainement, pourquoi ne pas attendre et reporter ce vote après cette assemblée générale ?

Pour Alain Vidon, il est important de voter dès aujourd'hui car la Mission locale fait un réel effort financier et a besoin de cette participation. Néanmoins, il propose d'effectuer un condensé du bilan annuel d'activité pour le prochain conseil communautaire.

Philippe Vial revient sur leur inquiétude par rapport à France Travail qui s'inscrit au niveau national alors qu'aujourd'hui, les missions locales interviennent au niveau local ; la Mission locale a peur de disparaître.

Jérôme Fauconnier préfère contribuer financièrement à la Mission locale qui a une vraie représentation sur le territoire.

Sabine Campredon souhaiterait voir le résultat sur les jeunes, ceux qui ont du mal à trouver une alternance, par exemple. Elle s'inquiète pour tous ces jeunes et leur devenir.

Selon Alain Vidon, la Mission locale a une vision globale de l'accompagnement : mobilité, aide et soutien etc... et cela est très important.

Le Président demande de ne pas hésiter à faire remonter les différents problèmes d'emploi dont chacun aurait connaissance sur le territoire afin d'avoir des sujets et des problématiques concrètes.

Vote : Convention relative au cofinancement de la Mission Locale Alpes Sud Isère

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.83 – Demande de subvention pour l'opération « accompagnement Parcours Emploi Renforcé (PER RSA) » pour le second semestre 2023

La Communauté de communes du Trièves mène depuis plusieurs années une action d'insertion sociale et professionnelle en direction des allocataires du revenu de solidarité active (RSA) avec le concours des autres acteurs et partenaires départementaux (Pôle Emploi, collectivités locales, associations...) œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Dans le cadre de ce travail partenarial avec le Département de l'Isère, la Communauté de Communes effectue chaque année une demande de subvention permettant de mettre en œuvre une opération intitulée « Accompagnement renforcé vers l'emploi » auprès des allocataires du RSA.

La présente demande de subvention fera l'objet d'une convention afin de définir les obligations de chacun des cocontractants, de définir le contenu de l'opération et ses modalités de mise en œuvre.

Dans l'attente du nouvel appel à projet du Plan Départemental d'Insertion vers l'Emploi, il est proposé de solliciter le Département de l'Isère à hauteur de 15 580 € selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Coût total du poste 2 ^{ème} semestre 2023	15 580 €	Département	15 580 €	100%
Total	15 580 €	Total	15 580 €	100%

Vote : Demande de subvention pour l'opération « accompagnement Parcours Emploi Renforcé (PER RSA) » pour le second semestre 2023

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.84 – Demande de subvention auprès du Département de l'Isère pour l'opération du PDIE (Plan Départemental d'Insertion vers l'Emploi) : « les ateliers d'expérimentation de nouvelles activités 2023 » dans le cadre de la démarche Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée du Trièves

Durant les 12 mois qui ont précédé l'habilitation du Trièves à Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD), des rendez-vous hebdomadaires avec les demandeurs d'emploi ont été réalisés sous forme d'ateliers collectifs pour commencer à mettre en œuvre des activités et poser les prémices de la future Entreprise à But d'Emploi Pep's Trièves. Ces rendez-vous, appelés « ateliers d'expérimentation » ont permis de mobiliser régulièrement de nombreux demandeurs d'emploi, de tester de futures activités et de commencer à répondre à quelques demandes de service émanant du territoire.

Le Comité Local pour l'Emploi (CLE) qui est en charge de l'expérimentation TZCLD et est piloté par la Communauté de communes (CCT), souhaite reconduire ces ateliers d'expérimentation au second semestre 2023, à raison d'une fois par semaine, avec les personnes privées durablement d'emploi qui seront volontaires, soit une cinquantaine actuellement dont 19 allocataires du RSA.

Les 4 objectifs principaux de ces ateliers sont :

- recréer du lien social et de remettre les personnes dans une dynamique collective
- mettre en avant leurs compétences et leur permettre d'exprimer leurs envies, leurs besoins et donc de favoriser une reprise de confiance en soi,
- rechercher des projets et d'expérimenter,
- tester les capacités des personnes à créer leur activité.

Ces ateliers seront réalisés sous la responsabilité du CLE, en lien avec l'Entreprise à But d'Emploi Pep's Trièves, sous la supervision du ou de la futur(e) chargé(e) d'études de faisabilité de la CCT ; avec la présence régulière de la Conseillère en Parcours Emploi Renforcé RSA de la Communauté de Communes et de la Conseillère en Economie Sociale et Familiale du Département.

Pour la réalisation de ces ateliers au cours du second semestre 2023, il est proposé de solliciter le Département de l'Isère dans le cadre de l'axe 2 du Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi (PDIE) : « *Garantir des parcours vers l'emploi dynamiques, personnalisés et sécurisés* », et en particulier de l'action 2.5 « *Mobiliser les allocataires du RSA par des actions collectives* », pour un montant de subvention de 3040 €, selon le plan de financement suivant :

Dépenses en euros		Recettes en euros		
Coût total de l'action	3040€	DEPARTEMENT (PDIE)	3040€	100%
Total	3040€		3040€	100%

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à solliciter le Département de l'Isère à hauteur de 3040 euros.

Vote : demande de subvention auprès du Département de l'Isère pour l'opération du PDIE (Plan Départemental d'Insertion vers l'Emploi) : « les ateliers d'expérimentation de nouvelles activités 2023 » dans le cadre de la démarche Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée du Trièves

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.85 – Convention biennale de partenariat entre les Compagnons Bâisseurs et la CCT 2023/2024 – annexe 2023

La Communauté de communes du Trièves est engagée depuis plusieurs années dans la transition écologique au travers de plusieurs actions. Elle est notamment engagée depuis 2014 dans le programme « Territoire à énergie positive (TEPOS) », renforcée en 2015 par la démarche TEPOS-CV (TEPOS pour la Croissance Verte portée par le Ministère de l'écologie) où la rénovation énergétique des logements et du patrimoine public occupe une forte place. Ainsi, la CCT s'est lancé en 2014 dans la mise en place et l'animation d'une plateforme de rénovation qui a évolué en 2021 vers le Service Public de la Performance Energétique dans l'Habitat (SPPEH). Afin de permettre la réalisation de rénovations énergétiques pour des ménages aux ressources modestes la CCT propose de mettre en place désormais un partenariat avec les Compagnons Bâisseurs. Les Compagnons Bâisseurs sont une association loi 1901 d'intérêt général qui lutte contre le mal logement tout en favorisant le « faire ensemble ». Les habitants sont accompagnés à la réalisation par eux-mêmes de leurs travaux, encadrés par un professionnel de l'Association et/ou un artisan partenaire qui transmet les gestes techniques et accompagne le ménage dans la résolution de diverses problématiques du quotidien pendant le temps du chantier. Suite aux résultats probants de l'expérimentation financée en 2022 par le Département, il est donc proposé de réorienter une partie des moyens initialement alloués au SPPEH et de développer ainsi en Trièves plusieurs chantiers d'Auto Rénovation Accompagnée avec les Compagnons Bâisseurs. Il est proposé au conseil communautaire de valider cette convention 2023-2024. Cette convention, à hauteur de 15 300€ comprend des animations pour faire connaître le dispositif et repérer des ménages intéressés, la réalisation d'une dizaine de visites à domicile et l'accompagnement de huit ménages - c'est-à-dire du suivi et de la mobilisation du ménage dans son projet après la réalisation de la visite à domicile jusqu'à la réalisation du chantier en ARA si le projet aboutit.

Christian Roux souligne l'intérêt de cette démarche, soutenue par le Département de l'Isère, avec des artisans qui accompagnent des particuliers sur de l'auto-rénovation. Il témoigne d'une rénovation d'une maison sur la commune de Chichilianne qui est une belle réussite. 8 chantiers sont à ce jour pré-repérés pour être accompagnés.

Dans le cadre de la transition écologique, il est important de protéger les plus fragiles et donc leur permettre de gagner en isolation et d'aider la population à faire des économies face aux événements indique Jérôme Fauconnier.

Anne-Marie Fitoussi s'interroge sur la façon dont sont repérées les familles.

Christian Roux répond que ce repérage se fait via le travail du SPPEH ; puis il y a divers critères pour pouvoir accéder à l'accompagnement des compagnons bâtisseurs.

Fanny Lacroix se réjouit de cette action car elle facilite les rénovations pour les ménages modestes qui ont parfois des difficultés à rénover leurs logements en raison des coûts.

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.86 – Présentation du Comité Local de la Transition Ecologique (CLTE)

Une nouvelle instance du territoire sera créée le 25 mai prochain afin de mettre en œuvre et de suivre la stratégie de transition écologique du Trièves. Dans ce cadre, il convient que 5 conseillers communautaires siègent au sein du collège des élus de cette instance. Il est donc fait un appel à candidatures afin que les conseillers intéressés puissent se manifester. Si le nombre de conseillers est supérieur à 5, un tirage au sort sera effectué.

Christian Roux explique que l'idée est qu'aujourd'hui 5 élus communautaires puissent se porter candidats pour impulser et accompagner la transition écologique et soutenir les acteurs engagés dans cette dynamique. L'avenir se construira ensemble.

Il demande s'il y a des candidats en précisant qu'il n'y a pas de vote et qu'il s'agit d'une démarche spontanée. Il trouverait dommageable que la CCT ne soit pas représentée dans cette démarche.

Sont candidats : Alain Vidon, Claude Didier, Robert Cuchet, Anne-Marie Fitoussi, Philippe Vial et Christophe Drure.

Jérôme Fauconnier indique qu'il y a 4 candidatures d'élus communaux à ce jour et qu'on sait déjà qu'un tirage au sort sera nécessaire sur le collège des associations.

Il informe également que la CCT a été réorientée vers l'ADEME suite à la délibération relative au poste en ingénierie en lieu et place de la subvention précédemment demandée. Il se félicite d'avoir obtenu ce financement dont une partie financera le poste de chargé de mission et une autre partie plutôt utilisée vers les actions.

Pour le Président, on avance petit à petit pour trouver la meilleure façon de fonctionner collégialement entre l'intercommunalité et les communes afin d'essayer de mettre en cohérence différentes actions au niveau du territoire.

Fanny Lacroix demande à en rediscuter si besoin et d'être vigilant pour ne pas louper le sujet.

Vote : pas de vote - information

2023.87 – Convention de partenariat 2023 avec la Chambre d'Agriculture de l'Isère

La CCT a pour compétences, entre autres, l'aménagement du territoire et le développement économique, dont l'agriculture fait partie intégrante. Représentant 27 communes rurales de moyenne montagne, les élus du territoire souhaitent mieux appréhender les problématiques agricoles et faire émerger des projets en ce sens, ce qui nécessite une animation spécialisée au plus près des acteurs de terrain.

La présente Convention résulte d'une volonté commune de la Communauté de communes du Trièves (CCT) et de la Chambre d'Agriculture de l'Isère (CA38) de poursuivre son travail en partenariat, en particulier pour :

- Assurer le maintien et le développement de l'agriculture et de ses filières sur le territoire ;
- Renforcer le lien entre acteurs agricoles, élus, acteurs du tourisme, de l'aménagement du territoire, de l'environnement et autres acteurs économiques du territoire, pour un territoire économiquement dynamique ;
- Développer le volet agricole de la Stratégie écologique du territoire.

Dans le cadre de ce partenariat, la Chambre d'Agriculture réalisera, un travail d'animation territoriale avec les élus, acteurs du territoire et les agriculteurs. Elle réalisera des permanences à raison de 2 jours par mois et des rencontres avec des porteurs de projets agricoles et accompagnera l'émergence de projets collectifs. Elle participera au volet agricole de la Stratégie de transition écologique du territoire.

La présente convention prend effet au 1er janvier 2023 pour une durée de 12 mois.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes		
<u>2023</u>		<u>2023</u>		
Animation territoriale (14j)	3 850 €	Autofinancement CCT		7 095 €
Accueil et suivi des porteurs de projet (3,5 j)	550 €			
Aide à la Stratégie de transition écologique du territoire – volet agricole (5 j)	2 695 €			
<i>Total</i>				
Total général	7 095 €	Total général	100%	7 095 €

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le président à signer la convention avec la Chambre d'agriculture de l'Isère.

Philippe Vial précise qu'une présentation des actions sera effectuée lors du conseil communautaire de septembre prochain.

Vote : convention de partenariat 2023 avec la Chambre d'Agriculture de l'Isère

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.88 – Tarifs nouveaux articles à la vente au sein OTI Trièves

Le service Tourisme propose à la vente dans les antennes des Offices de Tourisme différents articles. Il est proposé d'ajouter des articles à la vente comme indiqué dans le tableau ci-après :

Articles	Prix de vente à l'unité
Jeu de cartes Drac Attaque	12 euros
Carte en relief petit modèle	10 euros
Carte en relief grand modèle	20 euros
Fiche de randonnée A4 couleur	0.5 euro

Fanny Lacroix indique qu'une présentation du service Tourisme sera effectuée lors du prochain conseil communautaire et notamment dans le cadre du programme valléen où de nombreuses réalisations sont intervenues et dont elle souhaite parler.

Elle invite chacun à aller consulter le nouveau site internet, interactif, et qui remporte un grand succès.

Vote : Tarifs nouveaux articles à la vente au sein OTI Trièves

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.89 – Jardins partagés à Monestier de Clermont

Par délibérations du 7 juin 2021, du 17 octobre 2022, et du 30 janvier 2023, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'une étude de faisabilité et d'investissements, puis un accompagnement au montage, et enfin une convention de mise à disposition de terrains, pour le projet de jardins partagés à Monestier-de-Clermont.

Ce projet a obtenu en 2022 des financements de l'Etat (Plan de Relance) pour 7 215 euros et du Département de l'Isère pour 4 000 euros.

Trois sites retenus après étude de faisabilité, font à ce jour l'objet d'une concertation active avec les habitants ; les travaux et les plantations ont commencé sur le site du Granjou, les autres sites (terrains SDH des Carlares et de l'Oche) suivront au cours des prochains mois. Les crédits 2022 ont permis d'engager les travaux d'alimentation en eau (incluant des cuves de récupération d'eau de pluie), et d'acheter mobilier, plantations, outillage... auprès de fournisseurs locaux et avec la participation active des services techniques de la CCT. Une réelle mobilisation est en cours.

L'arrivée à maturité du projet, en lien avec les partenaires « Département de l'Isère » et « Caisse d'allocations familiales de l'Isère » permet d'envisager une démarche pluriannuelle d'accompagnement, dans des objectifs de :

- Soutien à l'animation globale auprès des habitants,
- Appui aux plantations avec transmission de savoir faire,
- Mise au point d'outils juridiques : charte, règlement intérieur, conventions d'application...
- Regard de moyen terme vers l'autonomisation progressive des habitants, tenant compte d'autres expériences de jardins collectifs/ partagés, issues du Trièves ou d'ailleurs.

Pour l'année 2023, ce projet porté par la CCT et particulièrement par la Maison des habitants « le Granjou », en lien avec la commune de Monestier-de-Clermont, pourrait s'appuyer sur un prestataire dans une logique « d'assistance à maîtrise d'ouvrage », pour un montant total maximal de 10 000 euros TTC, inscrits au budget, avec un cofinancement espéré de la CAF de l'Isère pour un montant de 5 000 euros et du Département de l'Isère pour un montant de 3 000 euros.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver, sur la base d'un cahier des charges avec mise en concurrence, le recours à un prestataire, et d'autoriser le Président à solliciter des subventions, notamment auprès de la Caisse d'allocations familiales et du Département de l'Isère.

Fanny Lacroix souligne cette belle initiative ; néanmoins, la manière de porter le projet l'interpelle. Normalement, ce sont les habitants qui portent ce genre de projet. D'où part l'initiative : des gens ou de l'institution ? Elle trouve que ces projets doivent venir des habitants ; pour elle, il s'agit plus de compétence communale. Elle s'interroge beaucoup.

Eric Furmanczak explique qu'il s'agit d'un projet à l'initiative des habitants mais le Granjou s'est saisi de ce sujet autour duquel un lien social s'est organisé sur le partage et l'accompagnement. Certes, il y a beaucoup d'institutionnel mais de plus en plus d'habitants participent. Quelque chose se construit qui dépasse la limite des jardins partagés ; le résultat des cultures va être donné aux personnes nécessiteuses. La dimension sociale autour de ce projet dépasse juste le fait de cultiver un bout de terrain.

Au fur et mesure des réunions, de plus en plus de gens participent et s'impliquent dans ce projet. Le lien se crée au travers de ce projet. Des réunions de travail sont organisées et la démarche évolue au fur et à mesure. L'accompagnement de la CAF permet d'aller chercher des financements.

Pierre Suzzarini cite l'exemple de la commune de Mens où les jardins partagés étaient portés par une association (Les Pouces vertes) qui bénéficiait d'un emploi aidé. Depuis que l'aide s'est arrêtée, l'association n'a plus les moyens de rémunérer un salarié, l'activité s'étiole un peu. Peut-être qu'ici le statut sera différent puisque ce projet est porté par la collectivité au lieu d'une association.

Vote : Jardins partagés à Monestier de Clermont

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.90 – Tarifs location de salles à des usagers non associatifs – régularisation usage année scolaire 2022-2023

Par délibération de septembre 2022, le conseil communautaire a décidé de réserver la gratuité d'utilisation de salles dans les équipements sociaux (Maison des habitants « le Granjou » et Espace de vie sociale « Mixages ») aux associations. Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à fixer les indemnités d'occupation pour les salles du Granjou pour les usagers non associatifs à 16,50 euros par demi-journée et 32,50 euros en journée. Pour l'année scolaire 2022-2023, cela concerne 3 structures privées pour une recette attendue de 715 euros.

Jérôme Fauconnier fait la différence entre les associations gérées par des bénévoles et celles qui ont un statut professionnel.

Jean-Marc Bellot dit que la commune de Gresse en Vercors a fait le même choix mais en parlant plus explicitement d'activités à but lucratif. La commune a voulu faire une différence entre une personne qui propose des services payants aux habitants et une association.

Pour Pierre Suzzarini, c'est une bonne chose de séparer le monde associatif du lucratif ; et effectivement réserver les lieux à titre gratuit pour les associations du territoire ; néanmoins, il faudra se poser la question et réfléchir plus globalement quand des structures demandent des salles communales pour pouvoir se réunir (collectifs etc...).

Eric Furmanczak répond que ce problème sera évoqué lors d'une prochaine conférence des maires et qu'il conviendra d'avoir une réflexion commune à l'échelle du territoire.

Vote : tarifs location de salles à des usagers non associatifs – régularisation usage année scolaire 2022-2023

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.91 – Tarification des emprunts en bibliothèques pour les vacanciers

Les bibliothèques sont un élément de l'attractivité du Trièves pour les vacanciers. Il paraît logique de prévoir une tarification « vacanciers », distincte de la tarification annuelle (10 euros en plein tarif) pour encourager leur usage tout en apportant quelques ressources.

Il est proposé un tarif de 5 euros pour les vacanciers qui emprunteraient des livres ou autres supports dans les bibliothèques du réseau pendant une période de vacances déterminée.

Il est proposé au Conseil d'autoriser M. le Président à faire appliquer cette tarification à compter du 1^{er} juillet 2023.

Vote : tarification des emprunts en bibliothèques pour les vacanciers

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.92 – Réseau de lecture publique : renouvellement du Système Informatique de Gestion – choix du titulaire et demandes de subvention

Le réseau de lecture publique du Trièves permet au public d'accéder à l'ensemble des collections physiques ou numériques des bibliothèques ainsi qu'aux services qu'elle propose (notamment via la Médiathèque départementale de l'Isère) grâce à :

- Un système informatique de gestion des bibliothèques à l'usage des professionnelles et des bénévoles,
- Un portail (interface publique) pour tous les habitants inscrits.

Ce système informatique arrive à obsolescence (conçu pour de petites bibliothèques isolées à fonds réduit) et le renouvellement est nécessaire pour améliorer productivité d'utilisation et qualité de l'offre aux habitants. Après mise en concurrence auprès de 3 prestataires, il vous est proposé de retenir l'offre de la société Syracuse.

Les critères de choix sont les suivants :

- Capacité à intégrer des fonds spécifiques (les espaces livres nomades, dispositif appelé à se développer, fonds documentaire triévois...) ;
- Adaptation à une équipe de plus en plus polyvalente (changements de site, travail en réseau) : droits d'accès entièrement paramétrables, personnalisation de l'interface ;
- Interopérabilité des données avec la Médiathèque Départementale de l'Isère : gain de temps pour les agents, facilité d'accès pour les habitants ;

- Performance du portail (valorisation des actions et de l'action culturelle dans le cadre de la politique de communication de la CCT, gestion des inscriptions plus facile, renforcement de l'autonomie des usagers professionnels ou bénévoles)
- Qualité de l'accompagnement informatique du prestataire.

Le montant de l'offre s'élève à 17 599 euros HT.

Le budget 2023 de la CCT prévoit un montant en fonctionnement de 4 500 euros en dépenses, sans recette associée.

L'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) peut participer à hauteur de 50 % du montant HT en moyenne, pour l'informatisation et la création de services numériques aux usagers.

Le Département de l'Isère peut participer à hauteur de 30 % des dépenses HT éligibles.

Le coût net pour la CCT, compte tenu des subventions espérées de l'Etat (8 799 euros) et du Département (5 280 euros) s'élèverait à 3 520 euros HT.

Il est proposé donc au conseil communautaire de retenir l'offre de la société Syracuse, d'inscrire au budget pour décision modificative les montants de 17 599 euros HT en dépenses et de 14 079 euros en recettes, et d'autoriser le Président à passer commande auprès de la société Syracuse aux conditions décrites ci-dessus, et à demander toute subvention pour le projet, notamment auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et du Département de l'Isère.

Christian Roux s'interroge sur une éventuelle articulation avec les bibliothèques communales et s'il est possible de participer à la démarche.

Pour Pierre Suzzarini, il n'y a pas de lien possible ; les bibliothèques communales ne faisant pas partie du réseau, les outils mis en place ne pourront pas être utilisées par les bibliothèques communales.

Vote : Réseau de lecture publique : renouvellement du Système Informatique de Gestion – choix du titulaire et demandes de subvention

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.93 – Demande de financement pour la « Prestation de Service Jeune » auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère

Aujourd'hui, les activités jeunesse sont financées « à l'acte », c'est-à-dire à l'heure pour les accueils de loisirs ados, selon le nombre de BAFA accompagnés ou le nombre de journées pour les séjours.

Afin de promouvoir une approche plus globale sur la jeunesse, la CAF propose un nouveau financement : la Prestation de Service Jeunes qui permet à la fois de conforter le travail de terrain des animateurs, d'enrichir les propositions pour mieux coller aux évolutions et enjeux de la société, d'élargir les âges et le public à travers de « l'aller vers » pour une meilleure participation à la vie sociale, et de porter une ambition pour le territoire en considérant la jeunesse comme une ressource indispensable à la vitalité du Trièves.

Pour information, actuellement, le financement des actions jeunesse par la CAF de l'Isère représente environ 12000€ contre un financement de 39000€ par la Prestation de Service Jeune qui remplacerait tous les autres dispositifs.

Vote : Demande de financement pour la « Prestation de Service Jeune » auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.94 – Encadrement des salaires pour le personnel employé en Contrat d'Engagement Éducatif (CEE) au sein du Service Enfance Jeunesse

Face à la pénurie d'animateurs, il est nécessaire de réévaluer le salaire des personnes embauchées avec un contrat d'engagement éducatif (CEE) dans le cadre d'une convention avec la Ligue de l'enseignement. Ces contrats nous permettent d'embaucher du personnel d'animation et sont limités à 80 jours par an, uniquement pour des activités d'éducation populaire et constituent le renfort pour les périodes de vacances. Les salaires sont journaliers pour une journée d'environ 10 heures.

Il convient de délibérer sur la grille salariale qui sera effective à partir du 1^{er} juillet 2023 :

Qualification	Net par jour AVEC ICP*	Brut sur bulletin SANS ICP*	Brut sur bulletin avec 10% ICP*	Coût Global avec ICP*
Non Diplômé	47	48,51	53,35	64,92
STAGIAIRE	53	54,35	59,79	72,15
BAFA	67	67,96	74,76	88,94

BAFA+	73	73,78	81,16	96,11
BAFA++	80	80,60	88,66	104,52
Préparation AL	25	27,13	29,84	38,55
Préparation SEJOUR	30	31,98	35,18	44,53

*ICP = indemnités de congés payés.

Sabine Campredon demande si les animateurs non diplômés sont majeurs.

Caroline Fiorucci répond qu'il s'agit souvent de jeunes mineurs en cours de formation BAFA, et elle précise qu'il n'est pas possible de fonctionner qu'avec des animateurs non-diplômés.

Vote : Encadrement des salaires pour le personnel employé en Contrat d'Engagement Educatif (CEE) au sein du Service Enfance Jeunesse

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.95 – Participation financière pour l'accompagnement au BAFA

Dans le cadre de la CTG (Convention Territoriale Globale), le service enfance jeunesse accompagne 10 jeunes par an dans leur formation à l'animation. Dans ce cursus de formation, les stages théoriques sont dispensés par des organismes (CEMEA, Franca...).

Jusqu'à présent, la CCT réglait la totalité et facturait une participation aux familles en fonction de leur quotient familial. Afin de permettre aux familles de percevoir d'autres aides, la CCT règlera la part restante aux organismes. La famille règlera directement son reste à charge auprès de l'organisme et pourra ainsi faire les démarches pour obtenir une aide complémentaire (région, CAF, état...). Cela permet également un allègement administratif pour la CCT.

Voici pour rappel, la grille du reste à charge pour les familles, valable jusqu'à nouvel ordre :

QF	Formation au BAFA
0-300	60 €
301-600	90 €
601-900	120 €
901-1200	150 €
1201-1500	180 €
1501-1800	210 €
>1800	240 €

Ainsi, par exemple : Pour une famille avec un QF de 950€ et un BAFA à 450€, la CCT règlera 300€ et la famille 150€ à l'organisme.

Le coût pour la CCT est variable d'une année sur l'autre en fonction des formations choisies mais la collectivité perçoit 2 145.99€ dans le cadre de la CTG de la part de la CAF pour cette action. Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la tarification pour le BAFA telle que définie ci-dessus.

Vote : Participation financière pour l'accompagnement au BAFA

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.96 – Demande de financement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère pour l'équipement de la maternelle de Mens pour une utilisation de l'accueil de loisirs

Dans le cadre d'un accroissement de la demande de garde concernant les accueils de loisirs pour les 3-5 ans sur le secteur Mens/Clelles, l'accueil des enfants sera relocalisé à l'école maternelle de Mens sur l'été 2023 afin d'accueillir jusqu'à 30 enfants. Il est donc nécessaire pour assurer cet accueil d'acheter un frigo, un lave-vaisselle professionnel ainsi que des tonnelles.

Plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
Achat de matériel	5489,52	CAF	4391,62

		CC Trièves	1097,90
TOTAL	5489,52	TOTAL	5489,52

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à solliciter la CAF à hauteur de 4391.62€.

Caroline Fiorucci remercie l'équipe enseignante de Mens qui accepte l'occupation de ses locaux et Alain Vidon.

Vote : Demande de financement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère pour l'équipement de la maternelle de Mens pour une utilisation de l'accueil de loisirs

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.97 – Demande de financement des séjours auprès des dispositifs « Coup de pouce Jeunes Isère » et « Colos apprenantes »

« Coup de pouce jeunes Isère » est un dispositif conjoint de la CAF et du Département qui permet à des jeunes de monter un projet innovant et solidaire. Un projet de séjour en Espagne d'un groupe de jeunes est accompagné par le service enfance jeunesse et il rentre dans le cadre de cet appel à projets. Ainsi, une demande de subvention est déposée et permettra de financer le séjour jusqu'à 5000€.

Les « colos apprenantes » est un dispositif de l'Etat qui vise à encourager et à faciliter le départ des enfants et des jeunes sur des séjours de vacances qui proposent des activités enrichissantes (art et culture, citoyenneté, développement durable...). Les séjours concernés doivent être labellisés et permettent de financer 500€ par jeune si leur QF (Quotient familial) est inférieur à 1500€. Il est donc impossible de connaître le montant de l'aide en avance. Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à solliciter une subvention « Coup de pouce jeunes Isère » et une subvention « Colos apprenantes ».

Vote : Demande de financement des séjours auprès des dispositifs « Coup de pouce jeunes Isère » et « Colos apprenantes »

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.98 – Renouvellement de la convention d'objectifs avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère dans le cadre du Relais Petite Enfance (RPE)

La communauté de communes du Trièves a signé des conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocation Familiale pour le RPE. Le renouvellement de cette convention est fait sur 1 an pour l'année 2023 suite au recrutement d'une nouvelle animatrice de RPE et afin de finaliser la réécriture du projet de fonctionnement.

Les objectifs CAF de ses actions visent à :

L'INFORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

- Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire et les accompagner dans le choix du mode d'accueil le plus adapté à leurs besoins
- Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels
- Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur

L'INFORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS

- Offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels
- Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur le site monenfant.fr
- Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques en proposant des ateliers d'éveil
- Promouvoir le métier d'assistant maternel

Les objectifs de la communauté de Communes de ses actions visent à :

Le relais petite enfance (RPE) est un service d'information et d'échanges pour les parents, futurs parents et les professionnels. Il a pour missions :

- Informer les familles sur les différents modes d'accueil sur le territoire et de les accompagner dans la recherche d'un mode d'accueil adapté à leurs besoins (Guichet unique)
- Orienter les familles vers les différentes structures collectives, délivrer la liste des assistants maternels et les accompagner sur les démarches à effectuer en tant que parent/employeur
- Valoriser le métier d'assistants maternels
- Proposer des temps pour enrichir les compétences et les connaissances des assistants maternels
- Informer les futurs professionnels sur les conditions d'accès aux métiers de la petite enfance et d'informer les professionnels sur leurs droits et devoirs

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le président à signer la convention d'objectifs et de financement avec la CAF de l'Isère dans le cadre du RPE.

Malgré la mise en place de ce guichet unique, il y a de nombreuses files d'attente pour la rentrée 2023 et ce, malgré l'ouverture de Clelles indique Caroline Fiorucci.

Vote : Renouvellement de la convention d'objectifs avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère dans le cadre du Relais Petite Enfance (RPE)

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.99 – Vente du broyeur à la commune de Mens

Suite à la baisse d'activité du broyage en porte à porte, il a été proposé de vendre un broyeur avec une préférence aux communes du Trièves au prix de 4000 € net de taxe. Suite à l'appel à candidature en commission, seule la commune de Mens en a fait la demande. Il est donc proposé d'autoriser la vente d'un broyeur à la commune de Mens pour 4000 € net de taxe.

Christophe Drure espère que toutes les communes mettront en place un espace « déchets verts ». Ce dispositif permet d'éviter de nombreux déplacements à la communauté de communes mais aussi pour les habitants. Le service est amené à perdurer malgré la suppression à terme du broyage à domicile pour les particuliers dont les contraintes météo étaient l'une des difficultés.

Pierre Suzzarini indique que la plateforme de déchets verts à Mens fonctionne bien mais il regrette que le tas de broyat ne diminue pas beaucoup.

Christophe Drure dit qu'il ne faut pas hésiter à communiquer sur ce broyat gratuit à disposition. Sur la commune de Roissard, il a invité les maraîchers à se servir.

Vote : Vente du broyeur à la commune de Mens (les élus mensois ne prennent pas part au vote)

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.100 – Convention avec ECODDS « matériel de peintre »

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a prévu la mise en place d'une filière à responsabilité élargie des producteurs (REP) des articles du bricolage et de jardin pour assurer la gestion des déchets qui en sont issus.

Dans la continuité de la collecte des déchets diffus spécifiques (DDS), il convient de signer cette convention pour l'outillage du peintre (rouleaux, pinceaux...). Ces outils seront traités dans des conditions optimum pour l'environnement.

La convention est conclue pour une durée indéterminée, d'une part tant qu'ECODDS est titulaire de manière continue d'un agrément pour la catégorie 1° de l'article R.543-340 du code de l'environnement, et d'autre part tant que la collectivité est compétente en matière des déchets.

ECODDS s'engage à faire bénéficier la COLLECTIVITE de soutiens financiers forfaitaires. Il est proposé d'autoriser le président à signer la convention avec ECODDS pour l'outillage des peintres.

Vote : Convention avec ECODDS « matériel de peintre »

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.101 – Convention avec l'éco-organisme Cycléa pour la collecte des huiles minérales issues des déchetteries du Trièves

Aux termes de l'article L. 541-10-1 du Code de l'environnement, tel qu'issu de la loi n° 2020105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, relèvent du principe de responsabilité élargie du producteur (ci-après « REP ») « les huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles, à compter du 1^{er} janvier 2022 ».

L'agrément de l'Éco-organisme a été délivré par arrêté interministériel du 24 février 2022 pour une durée de 6 ans. En pratique, l'Éco-organisme perçoit des éco-contributions de la part de ses adhérents Metteurs en marché. A l'aide de ce financement, il vient notamment soutenir les opérateurs de Gestion des Déchets d'Huiles usagées afin de permettre une reprise sans frais pour les Détenteurs. La Convention vise à organiser les relations entre l'Éco-organisme et la Collectivité dans le cadre de la Filière REP. Les frais de collecte et de traitement sont pris en charge par l'éco-organisme qui verse des soutiens à la structure et soutient la communication. Il est proposé de signer la convention pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} octobre 2023 (marché en cours) dans la limite de la date d'expiration de l'agrément de l'Éco-organisme fixée par arrêté interministériel.

Vote : Convention avec l'éco-organisme Cycléa pour la collecte des huiles minérales issues des déchetteries du Trièves

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.102 – Avenant au contrat de reprise option filières des aluminiums issus de la collecte sélective avec la société REGEAL AFFIMET

Les parties ont conclu, dans le cadre de l'option « Reprise Filière » prévue au cahier des charges d'agrément de la filière des emballages ménagers et conformément au contrat de reprise type prévu à la convention particulière Filière aluminium, un contrat pour la reprise des déchets d'emballages ménagers en aluminium. Ce contrat de reprise, signé le 15 février 2018, arrive à échéance le 31 décembre 2022.

Suite aux nouveaux agréments des 15 mars 2022 et 30 septembre 2022, le cahier des charges de la filière des emballages ménagers a fait l'objet de plusieurs modifications concernant notamment la définition des options de reprises. Depuis, Citeo/Adelphi s'est par ailleurs engagée auprès de l'Etat à demander la prolongation de son agrément d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Dans ce contexte, le présent avenant a donc pour objectif de modifier et de prolonger le contrat de reprise Filière initialement signé en application des agréments précités. Celui-ci prendra alors effet à la date rétroactive du 1er janvier 2023.

Vote : Avenant au contrat de reprise option filières des aluminiums issus de la collecte sélective avec la société REGEAL AFFIMET

☞ **Adopté à l'unanimité**

– Questions diverses

☐ Informations diverses :

Collecte plastiques agricoles et ficelles : la collecte a débuté depuis lundi et se terminera jeudi ; apparemment, la chambre d'agriculture a oublié de transmettre l'information à l'ensemble des agriculteurs. Un mail a été envoyé ; néanmoins, Christophe Drure demande de relayer l'information dans les communes.

Conférence des maires : prochaine date fixée le 30 mai prochain, à 17h30 salle Eloi Ville à St Martin de Clelles indique Béatrice Vial. Le ZAN est à l'ordre du jour.

Rencontre du logement : 10 juin prochain de 9h30 à midi salle Eloi Ville à St Martin de Clelles avec la CAF, le Département, Les Compagnons bâtisseurs, les centrales villageoises, DIGI38, Soliha sur le thème de la problématique du logement. Réunion ouverte à tous et des flyers sont à disposition des élus communautaires.

Campagne d'affichage diffamatoire : des attaques personnelles via des affiches et les réseaux sociaux à l'encontre d'un élu ont eu lieu. Jérôme Fauconnier condamne cette façon de procéder ; quelles que soient nos options politiques, cela n'est pas acceptable. L'élu visé a le soutien du conseil communautaire.

Pastoralisme : la Communauté de communes du Trièves organise la fête du Pastoralisme et la laine avec de nombreuses animations :

- 8 juin projection à Cordéac ;
- 12 juin passage troupeau à Mens ;
- 17 juin : vernissage, expo photos, temps d'échanges sur la problématique des randonneurs et des chiens de protection des troupeaux, activités autour de la laine, tonte etc...

Les nuits de la Forêt : Anne-Marie Fitoussi annonce une fête de la forêt à Tréminis les 9 et 10 juin prochain et propose à chacun de prendre une affiche.

Par ailleurs, elle informe que l'EHPAD l'Obiou à Mens a été victime d'un cambriolage la nuit dernière et a subi de nombreuses dégradations.

Jérôme Fauconnier informe qu'une visite du Préfet est prévue le 10 juillet prochain ; pas plus d'information à ce jour sur le programme.

Le Président demande si un délégué communautaire veut bien se charger du PATA (commande groupée). Helène Rossi veut bien s'en occuper.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35